



# **Recueil des Actes Administratifs**

**AVRIL 2014**

**Numéro 69**



## SOMMAIRE

Conseil Communautaire du 18 avril 2014	page 1
Conseil Communautaire du 30 avril 2014	page 30
Programme d'actions 2014	page 61

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 18 avril 2014**  
**à 20 heures**

**ORDRE DU JOUR**

---

*Appel nominal*

Installation du Conseil Communautaire

- |       |                  |   |
|-------|------------------|---|
| 14-48 | Doyen d'âge      | Nomination du Secrétaire de Séance.   |
| 14-49 | Doyen d'âge      | Election du Président.  |
| 14-50 | M. Damien MESLOT | Composition du Bureau - Fixation du nombre de Vice-Présidents - Election.   |
| 14-51 | M. Damien MESLOT | Délégation générale donnée au Président.  |
| 14-52 | M. Damien MESLOT | Délégation du Conseil Communautaire donnée au Bureau en vertu de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. |
| 14-53 | M. Damien MESLOT | Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.   |

**Questions diverses**

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-48

Séance du 18 avril 2014

Nomination du Secrétaire  
de Séance

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Argésians : M. Roger LAUQUIN Bavilliers : M. Thierry PATTE Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB, M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damien MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bermont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourogne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN Elole : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Meroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillars : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdole : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

Mme C aude JOLY  
M. Gé. rd SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN

M. Olivier DOMON

Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert

Conseiller Communautaire de Valdole

**Pouvoir à :**

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort

TRANSMIS SUR OK-ACTES

24 AVR. 2014



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 18 avril 2014

## DELIBERATION

de M. Roger LAUQUIN  
Doyen d'Age

**REFERENCES** : EB/ML/VG – 14-48

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Nomination du Secrétaire de Séance.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

24 AVR. 2014

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne l'un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Doyen d'Age invite le Conseil Communautaire à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire,

Par 81 voix pour (unanimité des présents),

**DESIGNE** M. Ian BOUCARD pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Thierry CHIPOT

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-49

Séance du 18 avril 2014

Election du Président

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Argiésans : M. Roger LAUQUIN Banvillars : M. Thierry PATTE Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB. M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damien MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bermont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourogne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELÉN Elole : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Meroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillars : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

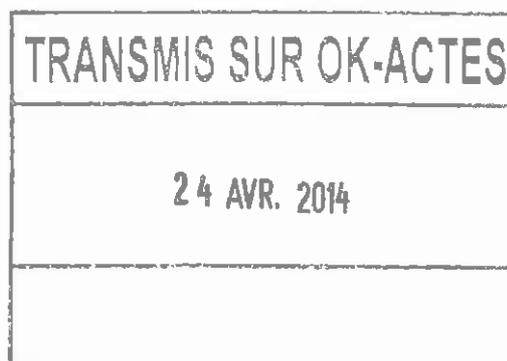
Etaient absents excusés :

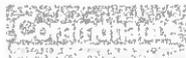
Mme Claude JOLY  
M. Gérard SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN  
  
M. Olivier DOMON

Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert  
  
Conseiller Communautaire de Valdoie

Pouvoir à :

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort





# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 18 avril 2014



## DELIBERATION

de M. Roger LAUQUIN  
Doyen d'Age

**REFERENCES** : ML/DS – 14-49

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Election du Président.

Après lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) traitant de l'élection du Président, à savoir :

- Article L. 5211-2 : « *les dispositions du Chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au Maire et aux Adjoints sont applicables au Président et aux membres du Bureau de l'EPCI, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ».

Ces dispositions renvoient à celles de l'élection du Maire et des Adjoints en ce qui concerne l'élection du Président et des Vice-Présidents.

- Article L. 2122-8 : « *la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal* ».

- Article L. 2122-7 : « *le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Il est fait appel aux candidatures au poste de Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Monsieur Roger LAUQUIN enregistre les candidatures de M. Damien MESLOT, M. Yves DRUET et M. Marc ARCHAMBAULT.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le Conseil Communautaire procède à cette élection, à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81  
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 81

A déduire :

- bulletins blancs : 1  
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 80

Majorité absolue : 41

**ont obtenu :**

M. Damien MESLOT 59 voix

M. Yves DRUET 20 voix

M. Marc ARCHAMBAULT 1 voix

M. Damien MESLOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet  
d'un recours devant la juridiction  
administrative dans le délai de deux  
mois à compter de sa publication ou  
de son affichage.

**TRANSMIS SUR OK-ACTES**

**24 AVR. 2014**

Objet: Election du Président

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du 18 avril 2014

14-50

Composition du Bureau –  
Fixation du nombre de  
Vice-Présidents - Election

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Argiésans : M. Roger LAUQUIN Banvillars : M. Thierry PATTE Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB, M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damien MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bermont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourogne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN Eloie : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Mèroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillars : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

Mme Claude JOLY  
M. Gérard SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN

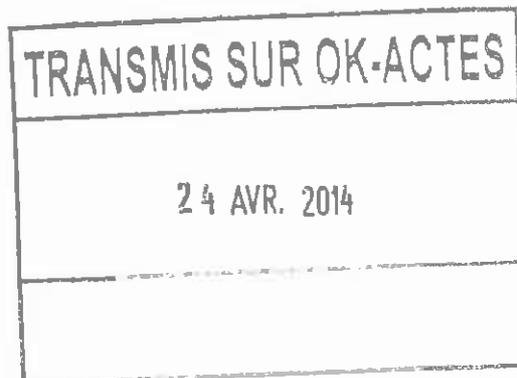
Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert

M. Olivier DOMON

Conseiller Communautaire de Valdoie

**Pouvoir à :**

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort





**DELIBERATION**

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/DS – 14-50

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Composition du Bureau - Fixation du nombre de Vice-Présidents - Election.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Le nombre de Conseillers Communautaires composant notre assemblée étant de 81, la règle des 20 % conduirait à un effectif de Vice-Présidents supérieur à 15.

Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents dans un premier temps et de procéder à leur désignation dans un second temps.

L'élection des Vice-Présidents a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Les règles relatives à la parité ne sont pas applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire,

Par 80 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** de fixer à 15 (quinze) le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire procède, par un vote à bulletin secret, à la désignation de chacun des Vice-Présidents.

### Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	18
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	59
--	----

Majorité absolue :	30
--------------------	----

#### **a obtenu :**

M. Bernard MAUFFREY	59 voix
---------------------	---------

**M. Bernard MAUFFREY**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	17
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

**a obtenu :**

M. Florian BOUQUET 61 voix

**M. Florian BOUQUET**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	16
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

**a obtenu :**

Mme Florence BESANCENOT 61 voix

**Mme Florence BESANCENOT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

#### Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 80

A déduire :

- bulletins blancs : 18
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

**a obtenu :**

M. Alain PICARD 61 voix

**M. Alain PICARD**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

#### Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 80

A déduire :

- bulletins blancs : 20
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

**a obtenu :**

M. Didier PORNET 60 voix

**M. Didier PORNET**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 81

A déduire :

- bulletins blancs : 5
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

**ont obtenu :**

M. Mustapha LOUNES 41 voix

M. Eric KOEBERLE 35 voix

**M. Mustapha LOUNES**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 80

A déduire :

- bulletins blancs : 5
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

**ont obtenu :**

M. Louis HEILMANN	50 voix
M. Philippe CHALLANT	25 voix

**M. Louis HEILMANN**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	22
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

**a obtenu :**

M. Jean ROSSELOT	56 voix
------------------	---------

**M. Jean ROSSELOT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	21
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

**a obtenu :**

M. Yves GAUME 57 voix

**M. Yves GAUME**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	3
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 77

Majorité absolue : 39

**ont obtenu :**

M. Ian BOUCARD	44 voix
M. Yves DRUET	33 voix

**M. Ian BOUCARD**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	17
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

**a obtenu :**

Mme Françoise RAVEY	62 voix
---------------------	---------

**Mme Françoise RAVEY**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	30
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	49
--	----

Majorité absolue :	25
--------------------	----

**a obtenu :**

Mme Loubna CHEKOUAT	49 voix
---------------------	---------

**Mme Loubna CHEKOUAT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	16
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	64
--	----

Majorité absolue :	33
--------------------	----

**ont obtenu :**

M. Raphaël RODRIGUEZ	48 voix
Mme Françoise BOUVIER	16 voix

**M. Raphaël RODRIGUEZ**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Election du 14<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	81
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	80

A déduire :

- bulletins blancs :	23
- bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

**a obtenu :**

Mme Delphine MENTRE	57 voix
---------------------	---------

**Mme Delphine MENTRE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

## Election du 15<sup>ème</sup> Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 81  
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 80

A déduire :

- bulletins blancs : 25  
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

**a obtenu :**

M. Jacques SERZIAN 55 voix

**M. Jacques SERZIAN**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

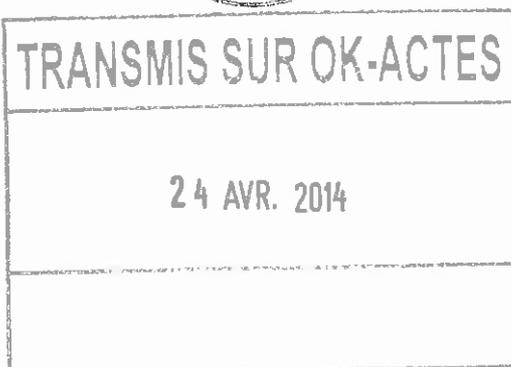
Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



  
Thierry CHIPOT



TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-51

Séance du 18 avril 2014

Délégation générale  
donnée au Président

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damlen MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Arglésans : M. Roger LAUQUIN Bavillars : M. Thierry PATTE Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB, M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damlen MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bernmont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourgne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN Eloit : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Meroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillars : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézalols : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

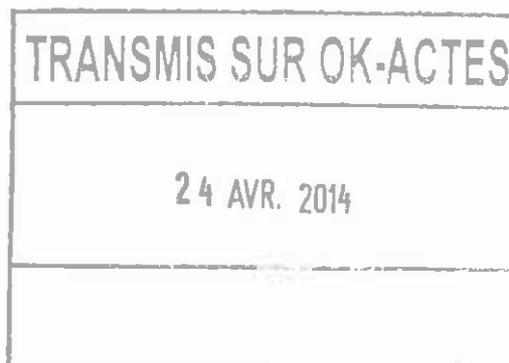
**Etaient absents excusés :**

Mme Claude JOLY  
M. Gérard SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN  
  
M. Olivier DOMON

Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert  
  
Conseiller Communautaire de Valdoie

**Pouvoir à :**

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort



**DELIBERATION**

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/DS – 14-51

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Délégation générale donnée au Président.

L'Article L. 5211-10 permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, soit au Président à titre personnel, soit au Bureau collégalement, une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Le Président peut recevoir une délégation dans les conditions prévues pour le Maire et définies par l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, en référence à ces dispositions, je vous propose d'arrêter ces délégations de la façon suivante :

**- Délégations au Président :**

*3°/ de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, de prendre les décisions mentionnées au (III) de l'Article L 1618-2 et au (a) de l'Article L 2221 5.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

*4°/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées définis à l'Article 26 du Code des Marchés Publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

*5°/ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

*6°/ de passer les contrats d'assurance et les avenants s'y rapportant, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

7°/ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

9°/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°/ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11°/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12°/ de fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la CAB à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

16°/ d'intenter au nom de la CAB les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines de compétence de la collectivité et de se constituer partie civile au nom de la CAB, et ce, en première instance, en appel ou en cassation devant les juridictions civiles, administratives et pénales ;

17°/ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine ;

20°/ de réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 12 millions d'euros ;

23°/ de prendre les décisions mentionnées aux Articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la CAB ;

24°/ d'autoriser, au nom de la CAB, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Communautaire,

Par 80 voix pour et 1 abstention,

**AUTORISE** M. le Président à prendre les décisions et à signer les actes à intervenir dans le champ d'application de cette délégation,

**DECIDE** de confier aux Vice-Présidents les mêmes prérogatives en cas d'absence ou d'empêchement du Président dans le cadre des fonctions qui leur sont déléguées par voie d'arrêté.

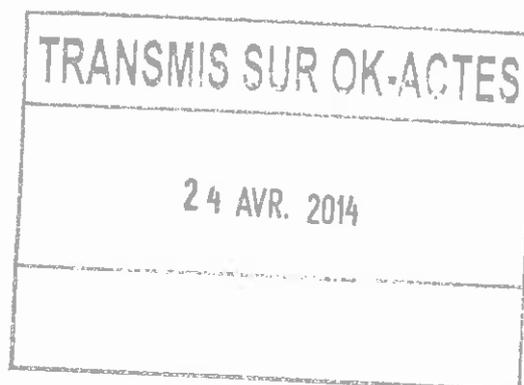
Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



  
Thierry CHIPOT



TERRITOIRE  
de  
BELFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-52

Séance du 18 avril 2014

Délégation du Conseil  
Communautaire donnée  
au Bureau en vertu de  
l'Article L 5211-10 du  
Code Général des  
Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'Installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Argiésans : M. Roger LAUQUIN Banvillars : M. Thierry PATTE Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB, M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damien MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bernmont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourogne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELÉN Elole : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Meroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillars : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

Etaient absents excusés :

Mme Claude JOLY  
M. Gérard SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN

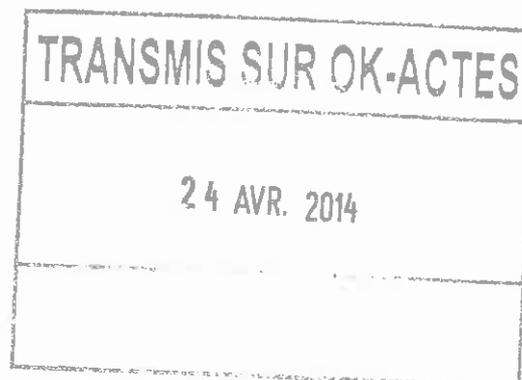
Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert

M. Olivier DOMON

Conseiller Communautaire de Valdoie

Pouvoir à :

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort





## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/DS – 14-52

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Délégation du Conseil Communautaire donnée au Bureau en vertu de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Bureau collégalement une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi :

- 1°/ le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,*
- 2°/ l'approbation du Compte Administratif,*
- 3°/ les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'Article L 1612-15,*
- 4°/ les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,*
- 5°/ l'adhésion de l'établissement à un établissement public,*
- 6°/ la délégation de la gestion d'un service public,*
- 7°/ les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Je vous propose de déléguer au Bureau les décisions suivantes :

- autoriser la renégociation des prêts consentis à la CAB, dans la limite du montant des crédits inscrits au budget, des lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- fixer les tarifs des services, droits d'usage ou d'entrée, n'ayant pas de caractère fiscal,
- approuver les conventions de toute nature dès lors que les crédits sont inscrits au budget,

- autoriser à passer les marchés de travaux, de fournitures et de services qui n'ont pas été délégués au Président, dès lors que les montants sont inscrits au budget,

- approuver les avenants aux marchés et conventions de toute nature dès lors que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour les opérations concernées.

Les décisions prises par le Bureau seront, conformément à la loi, publiées dans un registre similaire à celui des délibérations du Conseil Communautaire. M. le Président rendra compte à chaque Conseil Communautaire des décisions prises par le Bureau, à l'instar du dispositif appliqué pour les décisions qu'il prend par délégation du Conseil.

En outre, le Bureau peut décider au cas par cas s'il souhaite saisir, le cas échéant, le Conseil Communautaire des dossiers concernés.

Le Conseil Communautaire,

Par 80 voix pour et 1 abstention,

**AUTORISE** le Bureau à prendre les décisions dans le champ d'application de cette délégation.

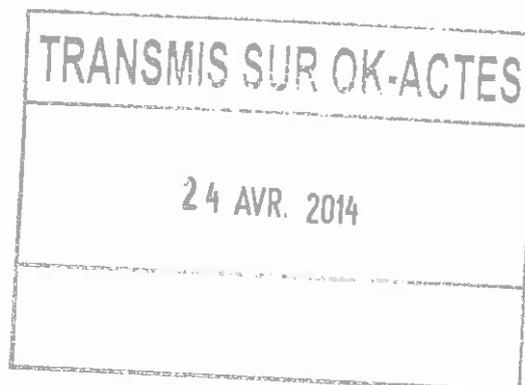
Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



  
Thierry CHIPOT



TERRITOIRE  
de  
BELFORT  
---

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-53

Séance du 18 avril 2014

Constitution de la  
Commission d'Appel  
d'Offres

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président sortant, de M. Roger LAUQUIN, Doyen d'Age pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, puis celle de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, Mme Régine RICO Argiésans : M. Roger LAUQUIN Banvillers : M. Thierry PATTE Bavillers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB, M. Jean-Pierre THABOURIN Belfort : M. Damien MESLOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Mustapha LOUNES, Mme Delphine MENTRE, M. Ian BOUCARD, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, Mme Marion VALLET, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT Bermont : M. Jean ROSSELOT Botans : Mme Marie FRIEZ Bourogne : M. Jacques BONIN, Mme Odile MEYER-ZARAGOZA Buc : Mme Bernadette PRESTOZ Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET, Mme Valérie HACQUARD Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, Mme Christine BRAND, M. Gilles DICHAMP Denney : M. Jean-Paul MORGEN Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN Eloie : M. Michel ORIEZ Essert : M. Yves GAUME, Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON Meroux : M. Stéphane GUYOD Méziré : M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Daniela DUBREUIL Morvillers : M. Eric RUCHTI, Mme Françoise RAVEY Moval : M. Jean-Claude MARTIN Offemont : M. Jacques SERZIAN, Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER Pérouse : M. Christian HOUILLE Roppe : M. Louis HEILMANN Sermamagny : M. Philippe CHALLANT Sévenans : M. Didier PORNET Trévenans : M. Pierre BARLOGIS, Mme Nathalie ROSSELOT Urcerey : M. Michel GAUMEZ Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

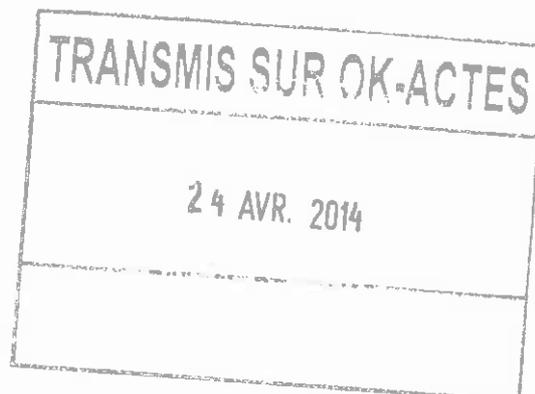
Etaient absents excusés :

Mme Claude JOLY  
M. Gérard SIMON  
M. Robert BELOT  
Mme Marie-Christine GRANDJEAN  
  
M. Olivier DOMON

Conseillère Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseiller Communautaire de Belfort  
Conseillère Communautaire d'Essert  
  
Conseiller Communautaire de Valdoie

Pouvoir à :

M. Mustapha LOUNES, Conseiller Communautaire de Belfort  
M. Mazouz BENLAZERI, Conseiller Communautaire de Belfort  
Mme Eva PEDROCCHI, Conseillère Communautaire de Belfort  
Mme Jocelyne DAMERON, Conseillère Communautaire d'Evette-Salbert  
Mme Samia JABER, Conseillère Communautaire de Belfort



**DELIBERATION**

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/DS – 14-53

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément aux dispositions de l'Article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de l'EPCI, ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Conseil Communautaire,

Par 80 voix pour et 1 abstention,

**PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

M. Louis HEILMANN  
M. Yves GAUME  
M. Bernard MAUFFREY  
M. Florian BOUQUET  
M. Yves DRUET

Suppléants

M. Philippe CHALLANT  
M. Jean-Pierre CUENIN  
M. Michel ORIEZ  
M. Eric KOEBERLE  
Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES

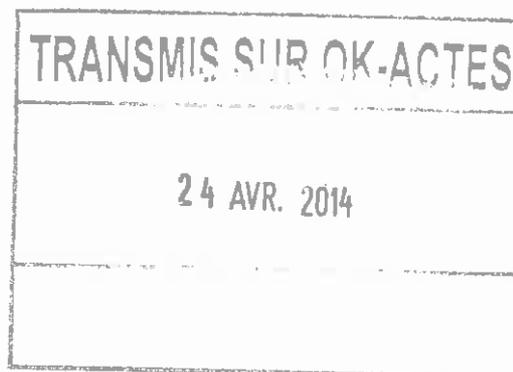
Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 18 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet  
d'un recours devant la juridiction  
administrative dans le délai de deux  
mois à compter de sa publication ou de  
son affichage.



Thierry CHIPOT



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2014**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 30 avril 2014**  
**à 20 heures**

**ORDRE DU JOUR**

---

*Appel nominal*

- |       |                            |  |
|-------|----------------------------|--|
| 14-54 | M. Damien MESLOT           | Nomination du Secrétaire de Séance.  |
| 14-55 | M. Damien MESLOT           | Composition du Bureau - Election des membres autres que le Président et les Vice-Présidents.                   |
| 14-56 | M. Damien MESLOT           | Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires Délégués.           |
| 14-57 | M. Damien MESLOT           | Composition de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges.                               |
| 14-58 | M. Damien MESLOT           | Désignation des représentants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine dans les organismes extérieurs.  |
| 14-59 | M. Damien MESLOT           | Désignation des représentants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine au sein de diverses Commissions. |
| 14-60 | M. Damien MESLOT           | Reconduction d'un tarif unique durant la saison estivale 2014 au Stade Nautique du Parc.                       |
| 14-61 | Elus de la Ville de Belfor | Questions diverses - Motion : L'Etat doit s'engager pour Alstom.   |

**Questions diverses**

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-54

Séance du 30 avril 2014

Nomination du Secrétaire  
de Séance

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports Inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Arglésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmois : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Eloie : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Mézlré : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Semamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdote : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

Etaient absents excusés :

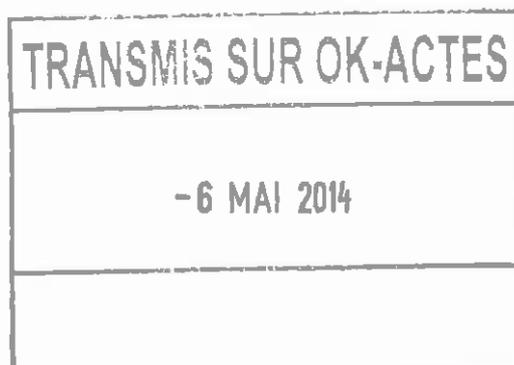
M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

Pouvoir à :

M. Yves GAUME, *Vice-Président*  
M. Alain PICARD, *Vice-Président*  
M. Daniel MUNIER, *Suppléant de la Commune de Banvillars*  
Mme Samia JABER, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Mustapha LOUNES, *Vice-Président*  
  
M. Tony KNEIP, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Jacques BONIN, *Titulaire de la Commune de Bourogne*  
  
M. Daniel FEURTEY, *Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
M. Pierre BARLOGIS, *Titulaire de la Commune de Trévenans*  
Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, *Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.





# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014

## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : DM/ML/VG – 14-54

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Nomination du Secrétaire de Séance.

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne l'un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, M. le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire,

Par 79 voix pour (unanimité des présents),

**DESIGNE** M. Tony KNEIP pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

-6 MAI 2014

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Thierry CHIPOT

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-55

Séance du 30 avril 2014

Composition du Bureau –  
Election des membres  
autres que le Président et  
les Vic e-Présidents

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Argiésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmois : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Elole : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Méziré : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Sermamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdole : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

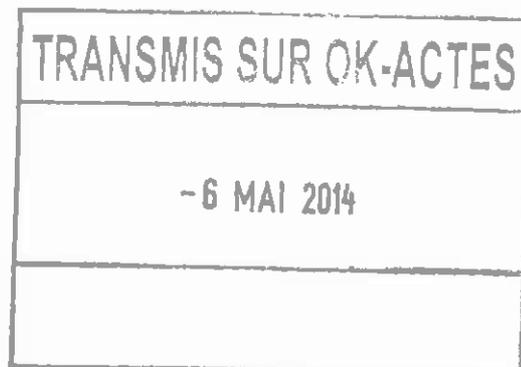
M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

**Pouvoir à :**

M. Yves GAUME, *Vice-Président*  
M. Alain PICARD, *Vice-Président*  
M. Daniel MUNIER, *Suppléant de la Commune de Banvillars*  
Mme Samia JABER, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Mustapha LOUNES, *Vice-Président*  
  
M. Tony KNEIP, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Jacques BONIN, *Titulaire de la Commune de Bourogne*  
  
M. Daniel FEURTEY, *Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
M. Pierre BARLOGIS, *Titulaire de la Commune de Trévenans*  
Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, *Suppléante de la Commune d'Urcerey*

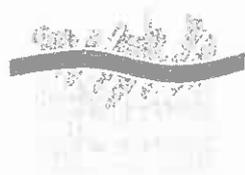
M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.





# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014



## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : DM/TC/SB – 14-55

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Composition du Bureau - Election des membres autres que le Président et les Vice-Présidents.

Notre assemblée a fixé à 15 le nombre de Vice-Présidents. Conformément aux textes en vigueur, il convient aujourd'hui de fixer le nombre total de membres du bureau.

Je vous propose de le fixer à 19 membres (Président – Vice-Présidents – autres membres). Cette décision sera incluse dans le règlement de notre assemblée. Il revient ensuite à notre assemblée de désigner les membres du bureau autres que le Président et les Vice-Présidents.

La jurisprudence a confirmé la nécessité d'un vote majoritaire, uninominal à bulletin secret. Si après deux tours la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, le plus âgé étant élu en cas d'égalité.

Le Conseil Communautaire,

Par 69 voix pour, 1 contre (M. Daniel SCHNOEBELEN), 8 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT, M. Mazouz BENLAZERI, M. Olivier DOMON, M. Yves DRUET, Mme Samia JABER – *mandataire de M. Jean-Pierre THABOURIN* -, Mme Eva PEDROCCHI, M. René SCHMITT), 1 ne prend pas part au vote (Mme Anne-Claude TRUONG)

**DECIDE** de fixer à 19 membres la composition du Bureau.

Le Conseil Communautaire,

**PROCEDE** par un vote à bulletin secret, à la désignation de chacun des Conseillers Communautaires Délégués.

### **Election du 1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : .....79  
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....79

*A déduire :*

- bulletins blancs : .....7  
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral : ..... 5  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....67  
Majorité absolue : .....34

**a obtenu :**

Mme Bernadette PRESTOZ ..... 67 voix

**Mme Bernadette PRESTOZ**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Conseillère Communautaire Déléguée de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : .....79  
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....79

*A déduire :*

- bulletins blancs : .....7  
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral : ..... 4  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....68  
Majorité absolue : .....35

**a obtenu :**

M. Jacques BONIN .....68 voix

**M. Jacques BONIN**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

## Election du 3<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : .....79  
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....79

*A déduire :*

- bulletins blancs : .....7  
- bulletins litigieux énumérés aux Articles  
L 65 et L 66 du Code Electoral : ..... 4  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....68  
Majorité absolue : .....35

**a obtenu :**

M. Jean-Claude MARTIN .....68 voix

**M. Jean-Claude MARTIN**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet  
d'un recours devant la juridiction  
administrative dans le délai de deux  
mois à compter de sa publication ou  
de son affichage.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 6 MAI 2014



Thierry CHIPOT

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-56

Séance du 30 avril 2014

Indemnités de fonction du  
Président, des Vice-  
Présidents et des  
Conseillers  
Communautaires  
Délégués

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Arglésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmois : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Eloie : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Méziré : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Sermamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdole : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*

*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

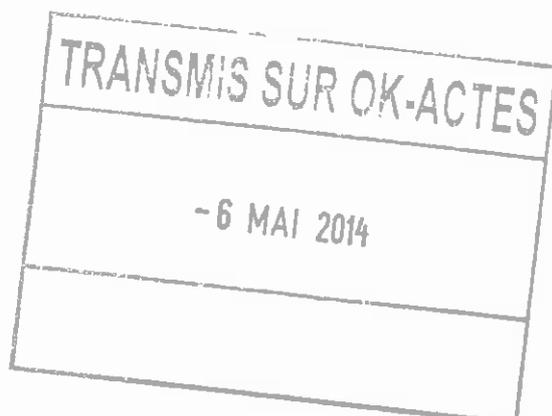
**Pouvoir à :**

*M. Yves GAUME, Vice-Président*  
*M. Alain PICARD, Vice-Président*  
*M. Daniel MUNIER, Suppléant de la Commune de Banvillars*  
*Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*

*M. Tony KNEIP, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Jacques BONIN, Titulaire de la Commune de Bourogne*

*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCMITT, Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.





# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014

## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : RB/CM – 14-56

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 7.10

**OBJET** : Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires Délégués.

Les indemnités de fonction qui peuvent être versées au Président et aux Vice-présidents des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sont fixées selon les modalités prévues aux articles L5216-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rappelle que l'indemnité maximale susceptible d'être accordée :

- au Président s'élève à 110 % du traitement mensuel brut afférent à l'indice brut 1015, soit une indemnité brute de 4 181,62 €,
- aux Vice-présidents s'élève à 44 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute de 1 672,65 €.

L'enveloppe maximale qui pourrait être utilisée s'élève en conséquence à :

- au titre du Président :	50 179 €
- au titre des Vice-présidents :	<u>301 077 €</u>
	351 256 €

Je vous propose de n'utiliser que partiellement cette enveloppe et de fixer les indemnités de fonction des élus aux montants suivants :

- Président : 2 500 € brut par mois
- Vice-présidents : 1 524 € brut par mois
- Conseillers Communautaires Délégués : 800 € brut par mois

Ces montants seront indexés sur la valeur du point de traitement des fonctionnaires territoriaux et prendront effet le premier jour suivant la date d'élection du Président et des Vice-présidents.

Il vous est également proposé d'appliquer les dispositions prévues par l'article 2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les élus qui ne perçoivent pas l'indemnité de fonction peuvent être remboursés des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, lorsqu'ils participent à des réunions du conseil communautaire, des commissions dont ils sont membres ou des organismes dans lesquels ils représentent l'établissement. Ce remboursement est soumis aux conditions suivantes :

- Présentation par l'élu d'un état de frais daté et signé indiquant le nom, le prénom, l'âge de l'enfant ou de la personne pour lequel/laquelle le remboursement des frais de garde est demandé ainsi que la date et l'objet de la réunion,
- Remboursement égal pour chaque heure du montant horaire du salaire minimum de croissance en vigueur à la date du fait générateur.

Le Conseil Communautaire,

Par 63 voix pour, 9 contre (M. Marc ARCHAMBAULT, M. Daniel FEURTEY – mandataire de Mme Christine BRAND -, Mme Samia JABER – mandataire de M. Jean-Pierre THABOURIN – M. Daniel MUNIER – Suppléant de M. Thierry PATTE -, Mme Eva PEDROCCHI, M. René SCHMITT – mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-), 7 abstentions (Mme Jocelyne DAMERON, M. Olivier DOMON, M. Yves DRUET, Mme Marie-Laure FRIEZ, Mme Marie-Christine GRANDJEAN, Mme Bernadette PRESTOZ, Mme Régine RICO).

**ADOpte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Thierry CHIPOT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 6 MAI 2014

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-57

Séance du 30 avril 2014

Composition de la  
Commission Locale  
chargée d'évaluer les  
transferts de charges

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Arglésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmois : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Eloie : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Méziré : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Sermamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdole : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHE  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*

*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

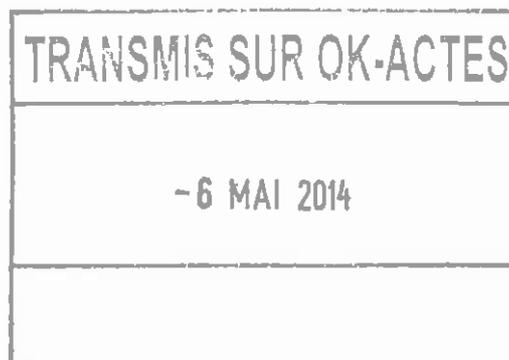
**Pouvoir à :**

*M. Yves GAUME, Vice-Président*  
*M. Alain PICARD, Vice-Président*  
*M. Daniel MUNIER, Suppléant de la Commune de Banvillars*  
*Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*

*M. Tony KNEIP, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Jacques BONIN, Titulaire de la Commune de Bourogne*

*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.



---

**DELIBERATION**

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/VG – 14-57

**MOTS-CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Composition de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Communauté d'Agglomération de Belfort a créé le 15 janvier 2000 une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges, conformément aux dispositions de l'Article IV de l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié par l'Article 86-IV de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui stipule :

*« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent Article et les Communes membres **une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges.** Elle est composée des membres des Conseils Municipaux des Communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.*

*La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.*

*La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.*

*Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux prévue au II de l'Article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts.*

*Lorsqu'il est fait application à un établissement public de coopération intercommunale des dispositions du présent article, la commission d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et celui de la fiscalité ou des contributions directes des communes qui étaient prévues pour les financer ».*

Il est proposé :

- de procéder à la nomination de quatre délégués représentant la Communauté de l'Agglomération au sein de cette Commission,
- de solliciter les Maires des Communes pour faire désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de leur Conseil Municipal.

Le Conseil Communautaire,

Par 77 voix pour, 1 contre (M. Marc ARCHAMBAULT), 1 abstention (Mme Françoise BOUVIER)

**DESIGNE** les représentants au sein de cette Commission :

- M. Ian BOUCARD
- Mme Marie-Line CABROL
- Mme Jocelyne DAMERON
- Mme Valérie HACQUARD

**SOLLICITE** les Maires des Communes pour faire désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de leur Conseil Municipal.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

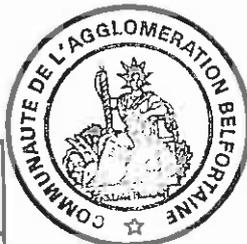
Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet  
d'un recours devant la juridiction  
administrative dans le délai de deux  
mois à compter de sa publication ou de  
son affichage.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 6 MAI 2014



TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-58

Séance du 30 avril 2014

Désignation des  
représentants de la  
Communauté de  
l'Agglomération  
Belfortaine dans les  
organismes extérieurs

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Argiésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Baslien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmols : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Elole : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Mézière : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Sermamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

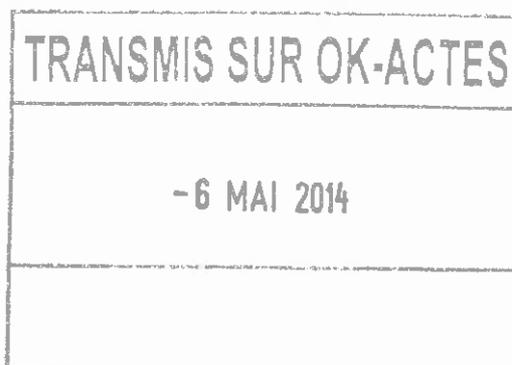
M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marlon VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

**Pouvoir à :**

M. Yves GAUME, *Vice-Président*  
M. Alain PICARD, *Vice-Président*  
M. Daniel MUNIER, *Suppléant de la Commune de Banvillars*  
Mme Samia JABER, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Mustapha LOUNES, *Vice-Président*  
  
M. Tony KNEIP, *Titulaire de la Commune de Belfort*  
M. Jacques BONIN, *Titulaire de la Commune de Bourogne*  
  
M. Daniel FEURTEY, *Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
M. Pierre BARLOGIS, *Titulaire de la Commune de Trévenans*  
Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHEMITT, *Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014

## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/MD – 14-58

**MOTS CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Désignation des représentants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine dans les organismes extérieurs.

A la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, il y a lieu de procéder au remplacement des conseillers au sein des organismes extérieurs.

Je vous invite donc à désigner, les représentants du Conseil Communautaire qui siègeront dans les organismes dont la liste est jointe.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de procéder à leur désignation comme prévu à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

Le Conseil Communautaire,

Par 67 voix pour, 7 contre (M. Marc ARCHAMBAULT, Mme Marie-Christine GRANDJEAN, Mme Samia JABER – *mandataire de M. Jean-Pierre THABOURIN* – *Mme Eva PEDROCCHI*, M. René SCHMITT - *mandataire de M. Mazouz BENLAZERI*), 1 abstention (M. Didier PORNET),

*M. Bastien FAUDOT étant salarié du SMTC, M. Bernard GUILLEMET, M. Roger LAUQUIN et M. Michel ORIEZ ne prennent pas part au vote.*

**DESIGNE** les représentants du Conseil Communautaire au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C.) :

### Titulaires

Yves GAUME  
Mustapha LOUNES  
Loubna CHEKOUAT  
Bernard GUILLEMET  
Bernadette PRESTOZ  
Gérard PIQUEPAILLE  
Yves DRUET  
Sylvie ZIEGLER  
Alain PICARD  
Marie STABILE  
Jean-Pierre CUENIN  
Jean-Claude MARTIN

### Suppléants

Marie-Hélène IVOL  
Claude JOLY  
Ian BOUCARD  
Eric KOEBERLE  
Mazouz BENLAZERI  
Christine BRAND  
Stéphane GUYOD  
Daniel SCHNOEBELEN  
Jacques BONIN  
Thierry PATTE  
Marie-Line CABROL  
Anne-Claude TRUONG

Le Conseil Communautaire,

Par 72 voix pour, 5 contre (M. Marc ARCHAMBAULT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-Laure FRIEZ, Mme Eva PEDROCCHI, Mme Anne-Claude TRUONG),

*M. Alain PICARD, étant salarié du CHBM, - mandataire de Mme Delphine MENTRE – ne prend pas part au vote.*

**DESIGNE** le représentant du Conseil Communautaire au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Belfort Montbéliard (C.H.B.M.) :

*M. Jacques SERZIAN.*

Le Conseil Communautaire,

Par 76 voix pour, 1 contre (M. Marc ARCHAMBAULT), 2 abstentions (Mme Marie-Christine GRANDJEAN, Mme Eva PEDROCCHI)

**DESIGNE** les représentants du Conseil Communautaire au sein des organismes extérieurs suivants :

#### **Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.)**

Conseil d'Administration : Damien MESLOT

Assemblée Générale : Eric KOEBERLE  
Jacques BONIN  
Ian BOUCARD  
Eva PEDROCCHI

#### **Agence de Développement Economique de Belfort et de son Territoire (A.D.E.B.T.)**

Conseil d'Administration : Raphaël RODRIGUEZ  
Moustapha LOUNES  
Chantal BUEB

**Société d'Équipement du Territoire de Belfort (S.O.D.E.B.)**

*Conseil d'Administration :* Ian BOUCARD

**Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (S.M.A.U.)**

*Comité Syndical :*

**Titulaires**

Jean-Paul MOUTARLIER  
Eric KOEBERLE  
Bastien FAUDOT

**Suppléants**

Eva PEDROCCHI  
Daniel SCHNOEBELEN  
Didier PORNET

**Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets (S.E.R.T.R.I.D.)**

*Comité Syndical :*

**Titulaires**

Françoise RAVEY  
Olivier DEROY  
Jacques BONIN  
Yves VOLA  
Bernard DRAVIGNEY  
Marie ROCHETTE DE LEMPDES  
Marie-Laure FRIEZ  
Jean-Pierre CUENIN  
Ian BOUCARD

**Suppléants**

Stéphane GUYOD  
Philippe CHALLANT  
Mazouz BENLAZERI  
Bernadette PRESTOZ  
Raphaël RODRIGUEZ  
Thierry PATTE  
Jean-Claude MARTIN  
Loubna CHEKOUAT  
Michel ORIEZ

**Syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics (S.M.G.P.A.P.)**

*Comité Syndical :*

**Titulaires**

Mazouz BENLAZERI  
Tony KNEIP  
Yves DRUET

**Suppléants**

Florence BESANCENOT  
Gilles DICHAMP  
Bernard MAUFFREY

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)**

*Conseil d'Administration :*

**Titulaires**

Jacques SERZIAN  
Christine BRAND  
Daniel SCHNOEBELEN  
Michel ORIEZ  
Christian HOUILLE  
Philippe CHALLANT

**Suppléants**

Jean-Claude MARTIN  
Yves DRUET  
Florence BESANCENOT  
Jean-Paul MORGEN  
Françoise RAVEY  
Jean-Paul MOUTARLIER

## Syndicat Mixte Chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

### Comité Syndical :

#### Titulaires

Françoise RAVEY  
Jacques BONIN  
Jean-Marie HERZOG  
Pierre-Jérôme COLLARD  
Marie-Laure FRIEZ  
Brice MICHEL  
Roger LAUQUIN  
Marie ROCHETTE DE LEMPDES  
Bernard DRAVIGNEY  
Jocelyne DAMERON  
Jean-Paul MOUTARLIER

#### Suppléants

Alain PICARD  
Mazouz BENLAZERI  
Jacques SERZIAN  
Michel GAUMEZ  
Eric KOEBERLE  
Jean-Paul MORGEN  
Eva PEDROCCHI  
Yves DRUET

## Société Patrimoniale du Territoire de Belfort (S.E.M.P.A.T.)

Conseil d'Administration : Damien MESLOT  
Michel ZUMKELLER

Assemblée Générale : Yves DRUET

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement Buc-Echenans-Mandrevillars (S.I.A.B.E.M.)

Comité Syndical : Bernadette PRESTOZ  
Louis HEILMANN  
Michel GAUMEZ

## Agence Régionale de Développement (A.R.D-F.C.)

Assemblée Générale : Raphaël RODRIGUEZ

## Association Belfort Tourisme (A.B.T.)

Assemblée Générale : Marie ROCHETTE DE LEMPDES

Conseil d'Administration : Jean ROSSELOT

## Comité des Œuvres Sociales (C.O.S)

Loubna CHEKOUAT

## Scène Nationale Granit

Conseil d'Administration : Christian HOUILLE  
Bastien FAUDOT

**Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (A.S.C.O.M.A.D.E.)**

**Titulaire**

*Jacques BONIN*

**Suppléant**

*Bernard DRAVIGNEY*

**Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.)**

**Titulaires**

*Jacques BONIN  
Françoise RAVEY*

**Suppléants**

*Bernard DRAVIGNEY  
Jean-Pierre CUENIN*

**Association A.T.M.O. (Surveillance de la Qualité de l'Air de Franche-Comté)**

*Didier PORNET*

**Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)**

*Louis HEILMANN*

**Chamois Environnement Recyclage**

*Conseil d'Administration : Mustapha LOUNES*

**Conseil Départemental de Sécurité Civile**

**Titulaire**

*Jacques SERZIAN*

**Suppléant**

*Marie-Line CABROL*

**Conseil de Discipline et de Recours de Franche-Comté**

*Commission Départementale : Mustapha LOUNES*

**Centre Hospitalier de Soins Longue Durée « Le Chênois » à Bavilliers (C.H.S.L.D.)**

*Conseil de Surveillance : Alain PICARD  
Chantal BUEB*

**Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

**Titulaire**

*Alain PICARD*

**Suppléant**

*Jacques SERZIAN*

**Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**

**Titulaire**

*Didier PORNET*

**Suppléant**

*Jean ROSSELOT*

**Association des Maires du Territoire de Belfort**

**Titulaire**

*Damien MESLOT*

**Suppléant**

*Yves GAUME*

**Association Bourgogne-Franche-Comté-Europe**

*Assemblée Générale : Jean ROSSELOT  
Yves DRUET*

**Association Trans-Europe T.G.V. Rhin-Rhône-Méditerranée**

*Assemblée Générale : Yves GAUME*

**Conférence Transjurassienne**

**Titulaire**

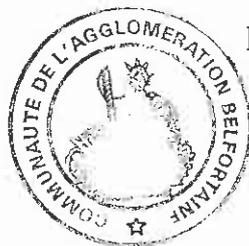
*Jean ROSSELOT*

**Suppléant**

*Jean-Paul MOUTARLIER*

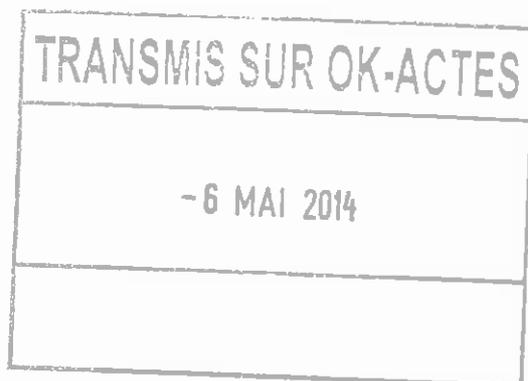
Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

*Thierry CHIPOT*



TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-59

Séance du 30 avril 2014

Désignation des  
représentants de la  
Communauté de  
l'Agglomération  
Belfortaine au sein de  
diverses Commissions

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**1 - APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN

**Andelnans :** Mme Régine RICO - **Arglésans :** M. Roger LAUQUIN - **Banvillars :** - **Bavilliers :** M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - **Belfort :** M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont :** - **Botans :** Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Buc :** Mme Bernadette PRESTOZ - **Charmois :** - **Châtenois-les-Forges :** Mme Valérie HACQUARD - **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - **Cravanche :** M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - **Danjoutin :** M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eloie :** M. Michel ORIEZ - **Essert :** Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - **Evette-Salbert :** M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - **Meroux :** M. Stéphane GUYOD - **Méziré :** Mme Daniela DUBREUIL - **Morvillars :** M. Eric RUCHTI - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** - **Sermamagny :** M. Philippe CHALLANT - **Sévenans :** - **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey :** - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - **Vétrigne :** M. Bernard DRAVIGNEY **Vézelois :** M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

**Etaient absents excusés :**

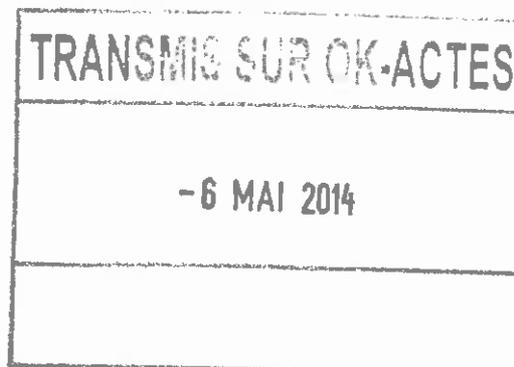
M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

**Pouvoir à :**

*M. Yves GAUME, Vice-Président*  
*M. Alain PICARD, Vice-Président*  
*M. Daniel MUNIER, Suppléant de la Commune de Banvillars*  
*Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*  
  
*M. Tony KNEIP, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Jacques BONIN, Titulaire de la Commune de Bourogne*  
  
*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
du 30 avril 2014

**DELIBERATION**

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : ML/MD – 14-59

**MOTS CLES** : Assemblées CAB

**CODE MATIERE** : 5.2

**OBJET** : Désignation des représentants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine au sein de diverses Commissions.

A la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, il y a lieu de procéder au remplacement des conseillers au sein des diverses instances de concertation de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Je vous invite donc à désigner, les représentants du Conseil Communautaire qui siégeront dans les Commissions dont la liste est jointe.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de procéder à leur désignation comme prévu à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Par 68 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT, Mme Marie-Christine GRANDJEAN), 7 abstentions (M. Yves DRUET, Mme Samia JABER – *mandataire de M. Jean-Pierre THABOURIN* – Mme Eva PEDROCCHI, M. René SCHMITT – *mandataire de M. Mazouz BENLAZERI* – Mme Anne-Claude TRUONG), 2 ne prennent pas part au vote (M. Bernard GUILLEMET, Mme Monique MONNOT)

**DESIGNE** les représentants du Conseil Communautaire qui siégeront au sein des Commissions suivantes :

**Commission d'ouverture des plis des délégations de service public**

**Titulaires**

*Bernard MAUFFREY  
Jacques BONIN  
Louis HEILMANN  
Eric KOEBERLE  
Mazouz BENLAZERI*

**Suppléants**

*Françoise RAVEY  
Bernadette PRESTOZ  
Daniel SCHNOEBELEN  
Jean-Paul MOUTARLIER  
Ian BOUCARD*

**Commission consultative des services publics locaux**

**Titulaires**

*Bernard MAUFFREY  
René SCHMITT  
Bernard DRAVIGNEY  
Roger LAUQUIN*

**Suppléants**

*Raphaël RODRIGUEZ  
Loubna CHEKOUAT  
Bastien FAUDOT  
Jean-Claude MARTIN*

**Commission de mutualisation des services Ville de Belfort / Communauté de l'Agglomération Belfortaine**

*Samia JABER  
Florence BESANCENOT  
Mustapha LOUNES  
Jean-Marie HERZOG  
Jean ROSSELOT  
Philippe CHALLANT  
Bernard MAUFFREY  
Françoise RAVEY  
Michel ZUMKELLER  
Yves GAUME*

**Comité de pilotage élargi du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

*Ian BOUCARD  
Florence BESANCENOT  
Alain PICARD  
Delphine MENTRE*

**Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine**

Assemblée plénière :

*Damien MESLOT*

**Commission Intercommunale d'Accessibilité**

*Mazouz BENLAZERI  
Jean-Paul MOUTARLIER  
Jacques BONIN  
Bastien FAUDOT  
Gilles DICHAMP  
Christian HOUILLE  
Jocelyne DAMERON*

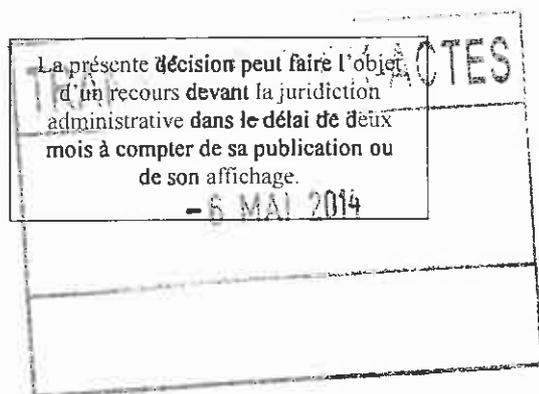
**Groupe de travail Etang des Forges**

*René SCHMITT  
Jacques SERZIAN  
Bernard DRAVIGNEY  
Marie-Line CABROL  
Yves VOLA*

**Groupe de travail Plan Paysage**

*Marie-Claude CHITRY-CLERC*

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Thierry CHIPOT

TERRITOIRE  
de  
BELFORT

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

14-60

Séance du 30 avril 2014

Reconduction d'un tarif  
unique durant la saison  
estivale 2014 au Stade  
Nautique du Parc

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

Andelnans : Mme Régine RICO - Argiésans : M. Roger LAUQUIN - Banvillars : - Bavilliers : M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - Belfort : M. Sébastien VIVOT, Mme Marle-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : M. Jacques BONIN - Buc : Mme Bernadette PRESTOZ - Charmois : - Châtenois-les-Forges : Mme Valérie HACQUARD - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - Cravanche : M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - Danjoutin : M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - Denney : M. Jean-Paul MORGEN - Dorans : M. Daniel SCHNOEBELEN - Eloie : M. Michel ORIEZ - Essert : Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert : M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Méziré : Mme Daniela DUBREUIL - Morvillars : M. Eric RUCHTI - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : - Sermamagny : M. Philippe CHALLANT - Sévenans : - Trévenans : M. Pierre BARLOGIS - Urcerey : - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

Etaient absents excusés :

M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHE  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*

*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

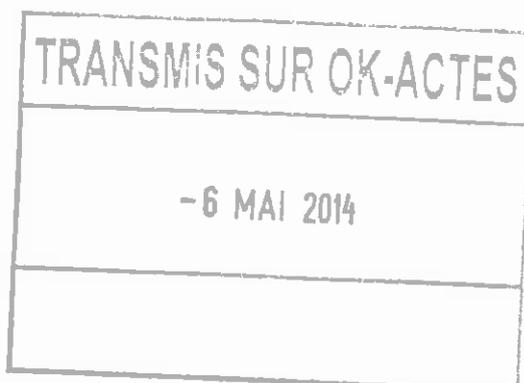
Pouvoir à :

*M. Yves GAUME, Vice-Président*  
*M. Alain PICARD, Vice-Président*  
*M. Daniel MUNIER, Suppléant de la Commune de Banvillars*  
*Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*

*M. Tony KNEIP, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Jacques BONIN, Titulaire de la Commune de Bourogne*

*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014

## DELIBERATION

de M. Damien MESLOT  
Président

**REFERENCES** : MR/OV/AC – 14-60

**MOTS CLES** : Actions sportives

**CODE MATIERE** : 9.1

**OBJET** : Reconduction d'un tarif unique durant la saison estivale 2014 au Stade Nautique du Parc.

Lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2013, il a été validé la mise en place d'un tarif unique de 2 euros applicable à l'ensemble des usagers durant la saison d'été au Stade Nautique.

Pour mémoire, un tarif unique durant la saison d'été avait été proposé dans le but de :

- réguler le flux des entrées et les files d'attente ;
- diminuer les risques de conflits liés à la présentation de justificatifs qui perturbent le bon fonctionnement de l'équipement et provoquent des tensions avec les usagers ;
- simplifier les opérations de rendu de monnaie ;
- simplifier la communication concernant les tarifs.

De l'avis des personnels de caisse, d'accueil et de l'encadrement du site, les objectifs cités précédemment ont été atteints.

De plus, les retours obtenus auprès des usagers sont globalement positifs avec néanmoins une remarque régulièrement formulée concernant l'absence de formule d'abonnement nécessitant de fait un paiement en caisse à chaque visite.

Il est à noter que le volume de recettes obtenu en 2013 s'élève à 113 031,95 euros pour une fréquentation totale de 76 107 entrées (95 724,50 euros pour 64 449 entrées en 2012).

Au vu de ces éléments, je propose donc de reconduire cette opération en y intégrant une formule d'abonnement de 12 entrées pour 20 euros (principe identique aux formules d'abonnement habituelles en tarif plein ou réduit avec 12 entrées pour le prix de 10).

Je remercie les membres du Conseil Communautaire de bien vouloir adopter la tarification à 2 euros proposée ainsi que la formule d'abonnement à 20 euros les douze entrées pour la saison d'été 2014 au Stade Nautique de la piscine du Parc des Résidences.

Le Conseil Communautaire,

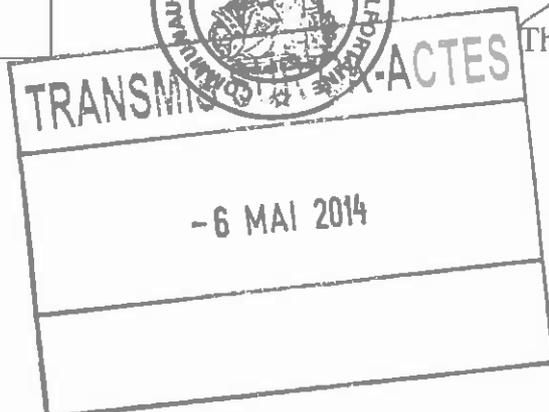
Par 79 voix pour (unanimité des présents),

**ADOpte** la tarification proposée pour la saison d'été 2014 au Stade Nautique de la piscine du Parc des Résidences.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Thierry CHIPOT

TERRITOIRE  
de  
BELFORT  
--

## COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 avril 2014

14-61

Questions diverses –  
Motion : L'Etat doit  
s'engager pour Alstom

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 80, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

#### 1 - APPEL NOMINAL

#### Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, M. Jacques SERZIAN.

**Andelnans :** Mme Régine RICO - **Arglésans :** M. Roger LAUQUIN - **Banvillars :** - **Bavilliers :** M. Eric KOEBERLE, Mme Chantal BUEB - **Belfort :** M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Monique MONNOT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Parvin CERF, M. Yves VOLA, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Samia JABER, Mme Eva PEDROCCHI, M. Mazouz BENLAZERI, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont :** - **Botans :** Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Buc :** Mme Bernadette PRESTOZ - **Charmois :** - **Châtenois-les-Forges :** Mme Valérie HACQUARD - **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, Mme Lucile MOLINARI - **Cravanche :** M. Yves DRUET, Mme Anne-Claude TRUONG - **Danjoutin :** M. Daniel FEURTEY, M. Gilles DICHAMP - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eloie :** M. Michel ORIEZ - **Essert :** Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Mme Marie-Christine GRANDJEAN - **Evette-Salbert :** M. Bernard GUILLEMET, Mme Jocelyne DAMERON - **Meroux :** M. Stéphane GUYOD - **Méziré :** Mme Daniela DUBREUIL - **Morvillars :** M. Eric RUCHTI - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, Mme Françoise BOUVIER - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** - **Sermamagny :** M. Philippe CHALLANT - **Sévenans :** - **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey :** - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, Olivier DOMON - **Vétrigne :** M. Bernard DRAVIGNEY **Vézelois :** M. Jean-Pierre CUENIN délégués titulaires.

#### Etaient absents excusés :

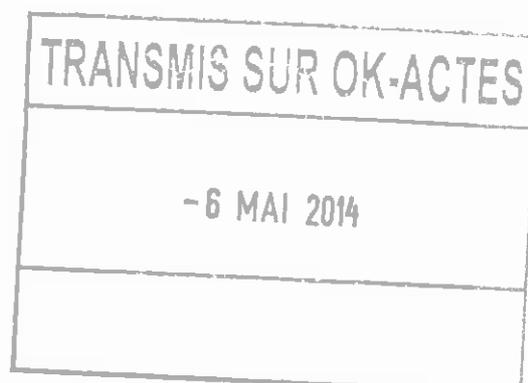
M. Louis HEILMANN  
Mme Delphine MENTRE  
M. Thierry PATTE  
M. Jean-Pierre THABOURIN  
Mme Marie ROCHETTE de  
LEMPDES  
Mme Marion VALLET  
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA  
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ  
Mme Christine BRAND  
Mme Nathalie ROSSELOT  
M. Michel GAUMEZ

*Vice-Président*  
*Vice-Présidente*  
*Titulaire de la Commune de Banvillars*  
*Titulaire de la Commune de Bavilliers*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Belfort*  
*Titulaire de la Commune de Bourogne*  
*Titulaire de la Commune de Charmois*  
*Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Titulaire de la Commune d'Urcerey*

#### Pouvoir à :

*M. Yves GAUME, Vice-Président*  
*M. Alain PICARD, Vice-Président*  
*M. Daniel MUNIER, Suppléant de la Commune de Banvillars*  
*Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*  
  
*M. Tony KNEIP, Titulaire de la Commune de Belfort*  
*M. Jacques BONIN, Titulaire de la Commune de Bourogne*  
  
*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*  
*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*  
*Mme Brigitte BAEHR KLINGELSCHMITT, Suppléante de la Commune d'Urcerey*

M. Mazouz BENLAZERI quitte la séance lors de l'examen du rapport 2 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 avril 2014

## MOTION

présentée à l'unanimité  
par les élus de la Ville de Belfort

**REFERENCES** : DM – 14-61

**MOTS CLES** : Politique

**CODE MATIERE** : 9.4

**OBJET** : Questions diverses - Motion : L'Etat doit s'engager pour Alstom.

Depuis quelques jours, notre ville est au cœur de l'actualité. General Electric a présenté une offre de rachat de la branche énergie d'Alstom, numéro 1 mondial de la conception et de la production de centrales énergétiques, immédiatement suivie d'une offre de Siemens.

Alstom constitue le fleuron industriel de Belfort. Il est l'un des moteurs de l'emploi de notre ville et de notre département. Cette industrie permet un rayonnement national, mais également international de Belfort.

L'annonce de la fusion a pris les Belfortains par surprise. Notre ville se retrouve théâtre d'une situation inédite, à la fois siège européen de General Electric, et berceau historique d'Alstom, dont l'ancêtre s'est implanté en 1879 sur le territoire.

Le maintien de ce pôle industriel d'excellence est essentiel pour préserver l'indépendance énergétique de la France, mais également pour l'avenir des 3 000 salariés et de leurs familles.

L'Etat doit se donner les moyens de garantir le maintien de l'activité et des centres de décision d'Alstom en France. Il doit impérativement entrer au capital de l'entreprise de façon significative pour peser sur les décisions à venir, sur la base d'un projet industriel crédible qui s'inscrive dans le développement des activités et la préservation de l'emploi et des compétences du groupe, de ses capacités de recherche, d'innovation et de production. Par son intervention, l'Etat doit soutenir la réindustrialisation en réorientant sa politique énergétique et de transport en France et en Europe.

L'Etat doit donner toutes ses chances au site belfortain de développer le formidable atout qu'est la concentration sur un même territoire d'un outil industriel exceptionnel. Il doit sans tarder soutenir les projets de plateformes de recherche technologique et les initiatives de collaborations en matière d'énergie qui sont en cours de discussion dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat-Région

En tout état de cause, toute évolution doit laisser du temps à son examen et à sa discussion, notamment avec les représentants des salariés.

Le Conseil Communautaire,

Par 79 voix pour (unanimité des présents),

**ADOPTE** la présente motion.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 30 avril 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Thierry CHIPOT

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 6 MAI 2014

**PROGRAMME D' ACTIONS 2014**



## **Communauté de l'Agglomération Belfortaine**

### **Programme d'actions 2014**

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) a signé, le 12 septembre 2011, une convention de délégation par l'Etat et l'Anah des aides au financement de la production et de la réhabilitation des logements dans les parcs public et privé.

Cette convention, d'une durée de six années prévoit la réhabilitation de 544 logements privés en respectant un juste équilibre entre les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Cette programmation sera ajustée pour l'année 2014 par un avenant reprenant la programmation régionale validée lors du comité régional de l'habitat (CRH) du 27 février 2014.

Le programme local de l'habitat de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine est le support de cette délégation de compétence et détermine la politique de l'habitat sur son territoire de programmation.

#### **1- Les objectifs pour l'année 2014**

##### **1-1 les objectifs qualitatifs**

La politique de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en faveur de l'amélioration de l'habitat est déclinée dans le programme local de l'habitat (PLH) et consiste en une ambition forte pour la mise à niveau du parc privé ancien. Les objectifs de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, repris dans la convention d'OPAH, concernent les quatre thématiques suivantes :

- l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- l'amélioration de l'habitat indigne et dégradé ;
- la remise sur le marché de logements vacants ;
- l'adaptation des logements au maintien à domicile.

## 1-2 les objectifs quantitatifs

Le comité régional de l'habitat du 27 février 2014 a validé la programmation des objectifs annuels d'amélioration de l'habitat privé. Pour le territoire de délégation de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, ces objectifs sont les suivants :

	Lutte contre l'habitat indigne, très dégradé et moyennement dégradé				
	Propriétaires occupants		Propriétaires bailleurs		
	Logements Indignes	Logements très dégradés	Logements Indignes	Logements très dégradés	Logements moyennement dégradés
Objectifs 2014	2	1	2	8	5
Rappel des objectifs 2013	3	2	5	15	12

	Autres objectifs de l'Anah		
	Propriétaires occupants		Propriétaires bailleurs
	Précarité énergétique	Autonomie	Précarité énergétique
Objectifs 2014	33	27	5
Rappel des objectifs 2013	50	27	0

## 2- Les moyens financiers pour l'année 2014

Le comité régional de l'habitat (CRH) du 27 février 2014 a validé la répartition des aides à l'amélioration de l'habitat privé et a attribué à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine les dotations d'aides suivantes :

- aides aux travaux (propriétaires occupants et bailleurs) : 621 770€ 794 000 €
- aides à l'ingénierie : 67 720€ 35 000 €

Soit un total de 689 490€ d'aides de l'Anah, ce qui correspond à une augmentation de 83 696€ (dont 65 752 pour l'enveloppe travaux) par rapport à la consommation de l'année 2013 qui était de 605 794€, soit une augmentation d'environ 14%.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'OPAH et du contrat local d'engagement, l'Anah délègue à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine les aides du fonds d'aide à la rénovation thermique pour la mise en œuvre du programme "Habiter mieux", soit 3 500 € d'aide de solidarité écologique (ASE) maximum par logement, en cas d'abondement d'une collectivité locale et 418 € d'aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le comité régional de l'habitat du 27 février 2014 a validé la délégation à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine une dotation de 130 730 € d'aides du FART pour un objectif de 38 logements.

## 3- Les priorités de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Au regard des évolutions importantes de la réglementation et des priorités de l'Anah, mais aussi pour tenir compte des priorités locales, la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) détermine ses modalités d'intervention dans les domaines suivants :

- les dossiers prioritaires pour l'attribution des subventions ;
- l'étiquette énergétique requise après travaux pour qu'un logement locatif puisse être subventionnable ;
- le plafonnement des aides publiques aux propriétaires bailleurs ;
- le niveau des loyers intermédiaires avec travaux ;
- le niveau des loyers annexes, s'agissant du conventionnement avec travaux ;
- la modulation des taux de subvention de l'Anah (article R. 321-21-1 du CCH).

### 3-1 les dossiers prioritaires

S'agissant des dossiers déposés en 2014, la liste des priorités de la CLAH est annexée au présent programme d'actions.

Les dossiers jugés non prioritaires, mais entrant dans le cadre des opérations finançables par l'Anah pourront être examinés et faire l'objet d'une décision favorable de la commission, en fin d'exercice, au regard des crédits disponibles.

### 3-2 l'étiquette énergétique requise après travaux pour qu'un logement locatif puisse être subventionnable

La priorité de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine est de valoriser les travaux d'économie d'énergie et de ne plus financer les travaux ne permettant pas d'atteindre un bon niveau de performance énergétique. Il est proposé que seuls soient éligibles aux aides de l'Anah les logements locatifs classés après travaux au minimum en étiquette D (cette condition est le droit commun de l'Anah depuis le 1<sup>er</sup> juin).

### 3-3 plafonnement des aides publiques aux propriétaires bailleurs

Afin d'éviter le surfinancement de certaines opérations et de limiter les effets d'aubaine que procurent les aides à l'amélioration du patrimoine locatif, les aides publiques (aides de l'Anah+aides propres des collectivités) sont plafonnées :

- Pour les logements situés à Belfort et atteignant au minimum l'étiquette C ou pour les logements conventionnés en « très social », le taux d'aides publiques est plafonné à 70% du montant HT des travaux subventionnables ;
- Pour les logements situés dans une autre commune de l'agglomération et atteignant au minimum l'étiquette C ou pour les logements conventionnés en « très social, le taux d'aides publiques est plafonné à 60% du montant HT des travaux subventionnables ;
- Pour les autres logements, le taux d'aides publiques est plafonné à 50% du montant HT des travaux subventionnables pour les logements ;
- Pour un même propriétaire bailleur (personne morale ou physique), l'attribution des aides publiques est plafonnée à 400 000 € sur 24 mois glissants pour l'ensemble de son patrimoine.

### 3-4 plafonds de loyer intermédiaire avec travaux

Un loyer mensuel maximum dans le cadre d'un plafonnement "intermédiaire" de 12,01€/m<sup>2</sup> a été fixé par l'Anah au niveau national. Pour le territoire de délégation de compétence de la CAB, ce plafond est porté aux niveaux suivants :

Plafonds de loyer intermédiaire	Surface fiscale inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Surface fiscale supérieure à 50 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 80 m <sup>2</sup>	Surface fiscale supérieure à 80 m <sup>2</sup>
Bavillers Belfort Cravanche Danjoutin Essert Offemont Valdoie	6,90 € / m <sup>2</sup>	6,60 € / m <sup>2</sup>	6,30 € / m <sup>2</sup>

Andelnans Argiésans Bermont Botans Bourogne Charmois Châtenois-les-Forges Chèvremont Denney Dorans Eloie Evette salbert Meroux Méziré Morvillars Moval Pérouse Roppe Sermamagny Sevenans Trévenans Vétrigne Vézelois	6,70 € / m <sup>2</sup>	6,40 € / m <sup>2</sup>	6,10 € / m <sup>2</sup>
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------

### 3-5 plafonds concernant les loyers annexes aux logements conventionnés avec travaux

Garage fermé	40 € à Belfort 35 € dans les autres communes de la CAB
Place de stationnement extérieure privative	20 € à Belfort 15 € dans les autres communes de la CAB
Autres prestations, notamment jardin, cour, terrasse, ...	20 € par prestation au choix, dans la limite d'un total de 40 € par logement.

### 3-6 Modulation des taux de subvention de l'Anah (article R. 321-21-1 du CCH)

Afin de favoriser la production de logements locatifs à loyer conventionné social et très social, les taux de subvention des travaux d'amélioration et de changement d'usage seront modulés :

- à la hausse de 10 points pour les logements dont le propriétaire s'engage à pratiquer un loyer conventionné très social ;
- à la hausse de 5 points pour les logements dont le propriétaire s'engage à pratiquer un loyer conventionné social ;
- à la baisse de 5 points pour les logements dont le propriétaire s'engagerait à pratiquer un loyer intermédiaire.

## 4- **L'opération programmée d'amélioration de l'habitat**

Démarré le 15 septembre 2011 suite à la signature de la convention d'OPAH, le suivi animation est actuellement opérationnel. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions se substituent aux objectifs annuels de la convention d'OPAH.

L'opérateur, chargé de l'animation de l'opération, poursuit les missions de communication, de repérage, de conseil et d'assistance aux propriétaires pour le montage de leur projet et la constitution des dossiers de subvention.

**Fait à Belfort, le 18 mars 2014, en 2 exemplaires originaux**

**Le Vice-Président de la Communauté  
de l'Agglomération Belfortaine,  
Président de la CLAH,**



**Yves DRUET**

**Communauté de l'Agglomération Belfortaine**  
**(annexe au programme d'actions 2014)**

**Annexe n°1 : DEFINITION DES CRITERES DE SELECTIVITE**

A chaque réunion de la CLAH, les engagements se font en respectant les règles de priorité suivantes.

**PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

Priorités	Types d'intervention
1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux visant à l'amélioration de la performance thermique du logement, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique (CLE) ou du protocole territorial de la CAB (OPAH) ;</li><li>• Projet de travaux lourds visant à réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (situation de péril, d'insalubrité ou de forte dégradation, constatée sur grille, nécessitant des travaux lourds) ;</li><li>• Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat, dits travaux de « petite ALI » : insalubrité, péril, sécurité des équipements communs, risque saturnin ;</li><li>• Travaux d'adaptation ou de mise en accessibilité du logement visant à l'autonomie de la personne, sur justificatifs (ménages très modestes).</li></ul>
2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux d'adaptation ou de mise en accessibilité du logement visant à l'autonomie de la personne, sur justificatifs (ménages modestes) ;</li><li>• Autres travaux.</li></ul>

**PROPRIETAIRES BAILLEURS**

Priorités	<i>Types d'intervention</i>
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux lourds en vue de la réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé : situation de péril, d'insalubrité, de forte dégradation constatée sur grille, justifiant l'application du plafond de travaux majoré avec une étiquette énergétique finale au minimum en classe C ou le gain de deux classes ;</li> <li>• Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat, dits de « petite LHI » : insalubrité, péril, sécurité des équipements communs, risque saturnin (plafond de travaux « classique » de 750€ H.T. /m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup> par logement) avec une étiquette énergétique finale au minimum en classe C ou le gain de deux classes ;</li> <li>• Travaux de réhabilitation d'un logement dégradé (dégradation constatée sur grille) avec une étiquette énergétique finale au minimum en classe C ou le gain de deux classes ;</li> <li>• Travaux d'adaptation ou de mise en accessibilité du logement, visant à l'autonomie de la personne, sur justificatifs ;</li> <li>• Travaux de lutte contre la précarité énergétique (gain énergétique de 35%)</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux lourds en vue de la réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé : situation de péril, d'insalubrité, de forte dégradation constatée sur grille, justifiant l'application du plafond de travaux majoré avec une étiquette énergétique finale D et un gain énergétique de moins de deux classes ;</li> <li>• Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat, dits de « petite LHI » : insalubrité, péril, sécurité des équipements communs, risque saturnin (plafond de travaux « classique » de 750 € H.T. /m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup> par logement) avec une étiquette énergétique finale D ;</li> <li>• Travaux de réhabilitation d'un logement dégradé (dégradation constatée sur grille) avec une étiquette énergétique finale D ;</li> <li>• Travaux réalisés suite à une procédure RSD (règlement sanitaire départemental) ou à un contrôle de décence ;</li> <li>• Travaux de transformation d'usage.</li> </ul>

**Contreparties sociales à l'octroi de la subvention :**

- ❖ En application des dispositions du règlement général de l'Anah, les travaux concernant des logements à loyer libre ne sont pas subventionnables.
- ❖ Les travaux de transformation d'usage ou portant sur des logements existants devront, pour être éligibles, donner lieu au conventionnement intermédiaire, social ou très social des logements créés selon les modalités suivantes :

Nombre de logements par opération	Contreparties sociales
1 logement	Conventionnement intermédiaire, social ou très social
2 à 3 logements	Obligation de créer au moins un logement conventionné social ou très social
4 à 5 logements	Obligation de créer au moins deux logements conventionnés sociaux ou très sociaux

Au-delà, chaque tranche supplémentaire d'1 à 2 logements donnera lieu au conventionnement social ou très social d'un logement.

**Contreparties énergétiques à l'octroi de la subvention (hors travaux d'adaptation et de mise en accessibilité) :**

- ❖ un DPE sera exigé (situation avant travaux et projection après travaux) ;
- ❖ seuls seront éligibles aux aides Anah les logements classés après travaux au minimum en étiquette D

**Rappel :**

En application de l'article 11 du RGA, la décision d'attribution de la subvention ou de rejet de la demande d'aide est prise par le délégataire, après avis de la CLAH rendu dans les cas prévus par le règlement intérieur de ladite commission.

Cette décision est prise au regard de l'intérêt du projet sur le plan économique, social, environnemental et technique. Cet intérêt est évalué en fonction notamment des dispositions et des priorités du programme d'actions.

En cas d'absence ou d'insuffisance d'intérêt du projet, l'aide apportée par l'Anah peut être refusée, minorée ou soumise à des conditions supplémentaires ayant trait à la consistance du projet ou à des engagements particuliers du propriétaire.

## Les subventions pour les propriétaires occupants

	ménages éligibles	Anah		CAB-OPAH Taux de subvention
		plafonds de travaux	Taux de subvention	
Travaux lourds sur des logements indignes et très dégradés	très modestes modestes	50 000€ HT	50%	-
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	très modestes modestes	20 000€ HT	50%	-
Travaux d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées	très modestes modestes	20 000€ HT	50% 35%	15% (750€/igt)
Travaux thermique (gain d'au moins 25% d'économie d'énergie)	très modestes	20 000€ HT	50% + 3500€ (pendant 2 ans à compter de 2013) 35% + 3 250€	15% (1000€/igt) + 500€ 250 €
Autres travaux (liste restrictive, les travaux ne permettant plus 25% d'économie d'énergie ne sont plus pris en compte)	modestes très modestes	20 000€ HT	35%	-

## Les subventions pour les propriétaires bailleurs

- éco-conditionnalité :
- atteindre après travaux le niveau de performances énergétique correspondant au moins à l'étiquette D
  - réaliser une évaluation énergétique avant travaux

	conventionnement	Anah		CAB - OPAH Taux de subvention	Taux de subvention maximum		
		plafonds de travaux	Taux de subvention		Logement situé à Belfort	Logement situé sur la CAB hors Belfort	Pour les autres logements
Travaux lourds sur des logements indignes et très dégradés	intermédiaire social très social	1000€HT/m <sup>2</sup> (80m <sup>2</sup> ) (soit au maximum 80 000€/igt)	30% 40% 45%	- 10% (4 000€/igt) 15% (5 000€/igt)	70% du montant HT si l'étiquette C après travaux	60% du montant HT si le logement très social	60% du montant HT
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	intermédiaire social très social	750€HT/m <sup>2</sup> (80m <sup>2</sup> ) (soit au maximum 60 000€/igt)	30% 40% 45%	-	70% du montant HT si l'étiquette C après travaux	si le logement conventionné très social	
Travaux d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées	intermédiaire social		30% 40%	25% (2000€/igt)			
Travaux pour réhabiliter les logements dégradés	intermédiaire social très social		20% 30% 35%	-	10% (4 000€/igt) 15% (5 000€/igt)		
Travaux de lutte contre la précarité énergétique (obligation de grille de dégradation, mais gain énergétique de 35%)	intermédiaire social très social		20%+ 2000€ 30%+ 2000€ 35%+ 2000€	25% (2000€/igt)			
Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle de décence	intermédiaire social très social		20% 30% 35%	-			
Projet de transformation d'usage	intermédiaire social très social		20% 30% 35%	-			
Prime sortie de vacances (logement vacant depuis plus d'1 an)	intermédiaire social très social			1 000€/igt 2 000€/igt 3 000€/igt			